



PROCÈS-VERBAL DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

DU 10 JUIN 2023
URHAJ ÎLE-DE-FRANCE



ALJT Diderot
Paris 11e



Assemblée Générale Ordinaire

| Nombre d'adhérents | Mandats requis pour le quorum | Mandats présents | Mandats représentés | Mandats totaux |
|--------------------|-------------------------------|------------------|---------------------|----------------|
| 50 | 26 | 25 | 13 | 38 |

Le quorum est atteint à l'ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire, les décisions sont prises à la majorité plus une voix conformément à l'article 8.

Rapport Moral 2022

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la présentation du rapport moral du Président approuve celui-ci à l'unanimité.

Rapport d'activité 2022

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la présentation du rapport d'activités approuve celui-ci à l'unanimité.



Orientations 2023 de l'URHAJ

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la présentation des travaux en cours et des orientations 2023 par l'équipe de l'URHAJ, et après en avoir débattu, témoigne de son enthousiasme et de sa volonté de poursuivre la dynamique engagée.

Rapport de gestion 2022

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la présentation du rapport de gestion du trésorier et la lecture du rapport de la Commissaire aux Comptes, ainsi que les explications fournies par le Conseil d'Administration, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils ont été établis et présentés. En conséquence, l'Assemblée donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice à l'unanimité.



Affectation du résultat 2022

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat 2022 (19 340 €) aux fonds associatifs à l'unanimité.

Montant des cotisations 2023

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de reconduire le montant des cotisations régionales 2022 comme suit :

- Membres adhérents personne morale = part fixe 387 € + 0,16% des produits courants
- Membres associés personne morale = part fixe 387 € + 0,233% des produits courants
- Membres adhérents ou associés personnes physiques = 5 €



Ratification des nouvelles adhésions

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie à l'unanimité moins une abstention les demandes d'adhésions au collège des membres adhérents personnes morales :

- ADOMA
- COALLIA

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie à l'unanimité les demandes d'adhésions au collège des membres adhérents personnes physiques :

- Alice DESNOES
- Nadia ZAROILI



Ratification des délégations départementales et personnalités qualifiées au Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie à l'unanimité les membres du Conseil d'Administration personnalités qualifiées et délégués départementaux :

- Anne OUVRARD, Déléguée Départementale des Hauts-de-Seine
- Simon BURRUNI, personnalité qualifiée représentant l'URIOPSS IDF

Assemblée Générale Extraordinaire

| Nombre d'adhérents | Mandats requis pour le quorum | Mandats présents | Mandats représentés | Mandats totaux |
|--------------------|-------------------------------|------------------|---------------------|----------------|
| 50 | 26 | 25 | 13 | 38 |

Le quorum est atteint à l'ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire, les décisions sont prises aux deux tiers des voix conformément à l'article 14 des statuts.

Modification des statuts de l'URHAJ Île-de-France

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve à l'unanimité la modification des statuts de l'URHAJ proposée par le Conseil d'Administration.

Fait à Paris, le 10 juin 2023

Patrick PANNEVEL

Président

